



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

perspectives

Question écrite n° 65318

Texte de la question

M. Gilbert Maurer souhaite appeler l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le réseau IBISCUS. Il semblerait en effet que ce réseau francophone d'information pour le développement visant à la constitution, à la sauvegarde et à la diffusion de fonds documentaires mis en place en 1983, soit condamné à court terme à être dissous. Le processus de liquidation inquiète fortement les professionnels de l'information et de la documentation qui ont déposé une proposition de création d'un centre de ressources national sur le développement afin de conserver et développer le fonds documentaire déjà rassemblé. Il souhaiterait savoir quelles sont les raisons de la liquidation annoncée d'IBISCUS et connaître ses intentions pour l'avenir.

Texte de la réponse

Ibiscus, association créée en 1983 à l'initiative du ministère de la Coopération pour regrouper et gérer en réseau l'information documentaire francophone - sans autre bibliothèque que virtuelle - sur le développement, a accompli dans le passé un travail remarquable, mais traverse depuis plusieurs années une crise interne qui s'est aggravée depuis un an, au point d'en rendre la gestion impossible. De plus, les conditions ont considérablement évolué depuis vingt ans : les recherches sur le développement se sont démultipliées dans de nombreux lieux et le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication a radicalement modifié l'accès à la documentation. C'est dans ces conditions que le ministère des affaires étrangères a été amené, comme avant lui d'autres institutions partenaires, à tirer les leçons de ce blocage et à décider de se retirer d'Ibiscus. Cette décision a conduit à la dissolution de l'association. Toutefois, le ministère des affaires étrangères veille à ce que les mesures qui en découlent soient prises dans le strict respect des obligations légales, réglementaires et contractuelles de chacun, et que les intérêts des salariés soient préservés au mieux. Dans ce contexte, le ministre des affaires étrangères et le ministre délégué à la coopération et à la francophonie ont souhaité prendre un certain nombre d'initiatives marquées par le triple souci de : mettre en cohérence l'offre française dans le domaine de l'information sur et pour le développement, en tenant compte de l'évolution des technologies de l'information ; sauvegarder et développer le patrimoine documentaire ainsi que pérenniser certaines activités de service public conduites jusqu'à présent par Ibiscus ; moderniser le dispositif en confiant l'animation des réseaux documentaires et les lieux de production de connaissances pour et sur le développement aux centres de recherches, aux universités et à la société civile, et non à l'Etat directement, qui conserve cependant une responsabilité éminente d'impulsion et de cofinancement. Dans cet esprit, le ministère des affaires étrangères, le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la recherche ont diligenté une mission de deux spécialistes, à la compétence et à la légitimité indiscutables, pour réfléchir rapidement à un nouveau dispositif de documentation, matériel et virtuel, sur et pour le développement. Leur rapport devrait être prêt à la mi-novembre. S'agissant enfin des bases de données et de l'animation de réseaux, notamment Nord/Sud, le ministère des affaires étrangères envisage la mise en place d'une structure fédérative nouvelle, qui pourrait être un groupement d'intérêt scientifique (GIS) chargé de faire évoluer la base de données existante, d'animer, en réseau, les centres du Nord et du Sud, et d'entretenir ainsi, sur la toile, l'informatin et les débats concernant le développement. A la fin de l'année, une fois les différentes solutions dégagées, une table ronde

réunissant les partenaires français (ministère des affaires étrangères, de l'éducation nationale, de la recherche, haut conseil à la coopération internationale, agence française du développement, centres de recherche, NOG...) permettra de procéder à la constitution éventuelle du GIS et de débattre de la modernisation du dispositif d'information sur le développement. Le nouveau dispositif devrait donc être arrêté avant la fin de l'année 2001.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Maurer](#)

Circonscription : Moselle (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65318

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 août 2001, page 4746

Réponse publiée le : 26 novembre 2001, page 6726